

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2023-2024

13 FÉVRIER 2024

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À GARANTIR DES REPAS CHAUDS POUR TOUS LES ÉLÈVES DE
MATERNELLE ET DE PRIMAIRE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET À
CRÉER UN OPÉRATEUR PUBLIC CHARGÉ DE LA MISE EN OEUVRE PRATIQUE DE
CETTE GARANTIE

DÉPOSÉE PAR MME ALICE BERNARD, MME AMANDINE PAVET, MME LAURE
LEKANE, M. GERMAIN MUGEMANGANGO, M. JORI DUPONT, M. JEAN-PIERRE
KERCKHOFS, M. ANTOINE HERMANT ET M. LÁSZLÓ SCHONBRODT

RÉSUMÉ

L'objectif de cette proposition de résolution est de demander au gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de garantir la gratuité des repas scolaires et de prévoir un opérateur public chargé de garantir cette gratuité.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à garantir des repas chauds pour tous les élèves de maternelle et de primaire en fédération Wallonie-Bruxelles et à créer un opérateur public chargé de la mise en œuvre pratique de cette garantie	6

DÉVELOPPEMENTS

Les crises et l'inflation touchent durement le pouvoir d'achat des familles et des travailleurs et le budget pour l'alimentation explose. Entre 2016 et aujourd'hui le budget consacré à l'alimentation pour les familles a doublé. Une famille sur quatre dit peiner à nourrir ses enfants. Le nombre de personnes ayant recours aux banques alimentaires est en augmentation de +18% par rapport à l'année passée. Pour une famille de deux enfants qui mangent aux repas chauds, on est rapidement sur un budget de 1000€ par an. L'année dernière déjà, une famille sur cinq disait renoncer aux repas scolaires à cause de leur coût.

Outre le fait d'apporter une réponse directe à cet enjeu important en permettant aux familles d'économiser des sommes importantes au niveau de l'alimentation, les repas scolaires gratuits ont aussi beaucoup d'autres avantages. Les études sur le sujet montrent que les repas scolaires gratuits sont une des manières les plus efficaces de lutter contre les inégalités. C'est une évidence : un enfant qui mange à sa faim et de manière équilibrée aura davantage d'énergie et de capacité de concentration qu'un enfant pour qui ce n'est pas le cas. Offrir des repas scolaires gratuits à tous les enfants permet donc de diminuer l'impact de ces inégalités.

Les enfants qui bénéficient de repas scolaires sont aussi globalement en meilleure santé, ont une meilleure capacité d'attention à l'école et de meilleure chance de contribuer à la vie économique une fois adultes^{1 2}.

En plus de ces avantages au niveau strictement scolaire, une étude réalisée en 2022 en Angleterre a pu mettre des chiffres derrière les avantages sociaux et budgétaires des repas scolaires gratuits et a réalisé un calcul coûts-bénéfices de leur implémentation en Angleterre. Il en est ressorti que pour chaque livre investie, on pouvait s'attendre à un retour sur investissement de 1,71£³.

De nombreux pays européens ont d'ailleurs mis en place cette gratuité des repas scolaires : Finlande, Suède, Estonie, Lettonie, Lituanie, Ecosse, Pays de Galles. Et outre-Atlantique, il y a l'État du Massachusetts.

Les chiffres du Programme Alimentaire Mondial en 2022 montrent que la Belgique, avec seulement 23% des enfants de primaire qui reçoivent des repas (et on parle ici très majoritairement de repas payants), se trouve très loin derrière d'autres

¹ GUIO A-C., Free school meals for all poor children in Europe : An important and affordable target ?, Children & Society, 2023

² <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2023/12/02/lekkers-op-school>

³ <https://urbanhealth.org.uk/insights/reports/expanding-free-school-meals-a-cost-benefit-analysis>

pays européens comme l'Éstonie avec 99% d'enfants recevant des repas (dans ce cas-ci de manière totalement gratuite), la France avec 76%, la Roumanie avec 96%, etc.

Ces exemples sont inspirants et donnent de nombreuses clés afin de proposer un modèle ambitieux et adapté à la Belgique⁴. Parmi ces exemples inspirants, on peut citer :

- L'Écosse, pays avec une population et un PIB par habitant proches de ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou l'intégralité des enfants des cinq premières années de primaire se voient offrir des repas chauds totalement gratuits. Depuis l'instauration de cette politique, le nombre d'élèves qui vont quotidiennement à la cantine à grimper pour atteindre 76% en 2022 contre à peine 23% chez nous. L'exemple écossais montre aussi que la mesure représente une économie de 450 euros par enfant et par an pour les familles ;
- L'état du Massachusetts qui a rendu tous les repas et déjeuners gratuits à l'école grâce à une taxe de 4% sur les revenus annuels dépassant le million de dollars, rapportant un milliard au total en 2023⁵ ;
- La Suède et la Finlande, qui sont des pays pionniers en termes de repas scolaires gratuits et qui mettent un accent particulier sur l'objectif de faire du repas un moment éducatif en termes de santé et de bonnes habitudes alimentaires.

Chez nous, en Fédération Wallonie-Bruxelles, les parents et les écoles fondamentales pensent majoritairement que la cantine devrait être gratuite pour tous. De plus, le facteur « coût » est essentiel pour les familles qui n'inscrivent pas

⁴ BRENNAN M., JONES J., MCKENDRICK J.H., School Meals Case Study : Scotland, Research Consortium for School Health and Nutrition, 2022.

BROPHY S., WOOLLEY, K., School Meals Case Study : Wales, Research Consortium for School Health and Nutrition, 2022.

SCHULTZ L., BUNDY D.A.P., School health and nutrition monitoring : what practitioners and policy makers can learn from China, The Lancet Regional Health, 2022.

KUUSIPALO H, MANNINEN M., School Meals Case Study : Finland, Research Consortium for School Health and Nutrition, 2023.

⁵ <https://www.edweek.org/policy-politics/massachusetts-joins-short-list-of-states-providing-free-school-meals-to-all/2023/08>

leurs enfants aux repas scolaires. Enfin, une très large majorité d'écoles (85%) proposent déjà différentes formules de repas scolaires le midi.

Et, parmi celles-ci, une majorité d'entre elles (78,4% des écoles primaires et maternelles) ont recours à un prestataire externe pour leur fournir ces repas. Pour la plupart, les écoles sont donc déjà habituées à travailler avec un prestataire externe. Actuellement ces prestataires sont variés et chaque école peut décider de travailler avec l'opérateur de son choix⁶. La volonté de cette résolution est de préserver cette liberté mais d'ajouter un opérateur public dont la gratuité, la qualité et le caractère local convaincront les écoles.

Cet opérateur public sera composé d'un pilotage centralisé au sein de l'administration générale de l'enseignement qui sera chargé de mettre en place des normes visant à garantir que la production et la distribution de ces repas s'inscrivent dans une logique de circuits courts et de respects des travailleurs et de l'environnement. Cet opérateur disposera également en son sein d'une cellule composée de nutritionnistes et de pédagogues chargés spécifiquement de produire des recommandations concernant la composition des repas qui sont servis aux enfants sur base des valeurs nutritionnelles adaptées et de diversité alimentaire, ainsi que sur les activités pédagogiques qui peuvent être organisées autour du thème de l'alimentation dans les écoles.

Cet opérateur sera également chargé d'organiser, en coopérant avec les autorités communales, la création d'unités de productions locales capables d'alimenter quotidiennement l'ensemble des écoles se trouvant sur le territoire de chaque commune (ou groupement de commune en fonction des réalités locales). L'objectif étant d'avoir une couverture la plus optimale possible de production et de distribution des repas dans les écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles. Cet opérateur ne sera en revanche pas chargé de la gestion quotidienne de ces unités de productions et de distributions. Ce rôle reviendra aux autorités communales qui, du fait de leur connaissance de leur territoire et de ses réalités, sont les mieux placées pour savoir avec quel fournisseur travailler, de quelle manière organiser la distribution, etc.

⁶ <https://statistiques.cfwb.be/analyses-thematiques/etude-sur-lalimentation-pendant-la-pause-de-midi-au-sein-des-ecoles/>

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À GARANTIR
DES REPAS CHAUDS POUR TOUS LES ÉLÈVES DE
MATERNELLE ET DE PRIMAIRE EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES ET À CRÉER UN OPÉRATEUR
PUBLIC CHARGÉ DE LA MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DE
CETTE GARANTIE**

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Considérant l'augmentation importante des coûts de l'alimentation ces deux dernières années, y compris des coûts des repas dans les cantines scolaires ;
- B. Considérant qu'en 2022, une famille sur cinq disait renoncer aux repas scolaires à cause de leur coût ;
- C. Considérant les expériences et les programmes de gratuité des repas scolaires mis en place en Finlande, en Suède, en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, en Ecosse, au Pays de Galles, dans l'État du Massachusetts ;
- D. Considérant les conséquences négatives d'une alimentation insuffisante ou non équilibrée pour la santé et le parcours scolaires des enfants ;
- E. Considérant l'insuffisance de l'action du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles sur la question de la gratuité du temps de midi et des repas scolaires ;
- F. Considérant la place centrale de l'alimentation et de la production alimentaire dans les enjeux de transition écologique et environnementale ;
- G. Considérant la place insuffisante de l'éducation à l'alimentation dans les programmes d'enseignement et dans les apprentissages scolaires des enfants ;
- H. Vu l'étude sur l'alimentation pendant la pause de midi au sein des écoles d'octobre 2020 réalisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- I. Vu l'étude « Expanding free school meals: a cost benefit analysis » d'octobre 2022 réalisée par Impact on Urban Health ;

J. Vu les différents travaux de recherche du Consortium de recherche pour la santé et la nutrition scolaire (Research Consortium for School Health and Nutrition) ;

K. Vu l'étude de la KULeuven et de la Gent Hogeschool « Gezonde Maaltijden op school : meer dan kwestie van eten ».

Demande au gouvernement de la Communauté française de :

1. Acter décrétalement la garantie quotidienne d'un repas chaud gratuit et équilibré pour tous les élèves de maternelle et de primaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
2. Créer au sein de l'administration générale de l'Enseignement un opérateur public chargé de garantir l'application de cette gratuité ;
3. Donner à cet opérateur la tâche de mettre en place des normes visant à garantir que la production et la distribution de ces repas s'inscrivent dans une logique de circuits courts et de respect des travailleurs et de l'environnement ;
4. Donner à cet opérateur la tâche d'organiser, en coopérant avec les autorités communales, la création d'unités de production et de distribution locales capables d'alimenter quotidiennement l'ensemble des écoles se trouvant sur le territoire de chaque commune (ou groupement de commune en fonction des réalités locales) et qui répondent aux objectifs prévus à l'article 10 du décret du 18 octobre 2023 relatif au financement de repas complets, gratuits, sains et durables au sein des établissements scolaires d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé, organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
5. De mettre en place une concertation avec les régions wallonne et bruxelloise afin de déléguer aux communes la charge de gérer l'organisation pratique de ces unités de production et de distribution ;
6. Donner à cet opérateur la tâche de créer en son sein une cellule composée de nutritionnistes et de pédagogues chargés spécifiquement de produire des recommandations concernant la composition des repas qui sont servis aux enfants sur base des valeurs nutritionnelles adaptées et de diversité alimentaire, ainsi que sur les activités pédagogiques qui peuvent être organisées autour du thème de l'alimentation ;

7. Accorder à cet opérateur le financement nécessaire pour répondre pleinement à ses missions ;
8. Accorder aux communes les subsides nécessaires pour la gestion quotidienne des unités de production et de distribution.

A. Bernard

A. Pavet

L. Lekane

G. Mugemangango

J. Dupont

J.-P. Kerckhofs

A. Hermant

L. Schonbrodt